



PRÉFECTURE D'EURE-ET-LOIR

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

ARRETE n° 2022 –

**Décision de délégation de signature aux agents de la DDT d'Eure-et-Loir en matière de fiscalité de l'urbanisme**

**Le Directeur départemental des territoires de l'Eure-et-Loir,**

Vu le livre des procédures fiscales, notamment son article L. 255-A,

Vu le code du patrimoine, notamment ses articles L. 524-1 et suivants relatifs à la détermination de l'assiette et la liquidation de la redevance d'archéologie préventive ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 331-1 et suivants relatifs à la détermination de l'assiette et la liquidation de la taxe d'aménagement et du versement pour sous densité ;

Vu les articles R. 333-1 et suivants du code de l'urbanisme relatifs à la liquidation et à la détermination du versement résultant du dépassement du plafond légal de densité ;

Vu notamment l'article R. 620-1 du code de l'urbanisme qui autorise le directeur départemental des territoires à déléguer sa signature en ce qui concerne les matières relevant en propre de ses attributions ;

Vu l'arrêté ministériel en date de 11 décembre 2019 portant nomination de Monsieur Guillaume BARRON, directeur départemental des territoires d'Eure-et-Loir, à compter du 16 décembre 2019 ;

**DECIDE**

**Article 1 :** Délégation de signature est donnée à :

- M. Edouard BRODHAG, Directeur Départemental des Territoires Adjoint
- M. Jean MARTINO, Chef du Service de l'Aménagement, de l'Urbanisme et de l'Habitat
- Mme Laurence MAURY, Adjointe au Chef du Service de l'Aménagement et de l'Habitat
- Mr Yohan BLANDIN, Chef du Bureau de l'Urbanisme Opérationnel

à effet de signer les actes, décisions et documents de toute nature en matière de détermination de l'assiette et de liquidation :

- de la taxe d'aménagement,
- du versement pour sous densité,
- de la redevance d'archéologie préventive,

– du versement résultant du dépassement du plafond légal de densité.

**Article 2** : La présente décision prendra effet dès sa parution au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Eure-et-Loir.

A Chartres, le

**17 NOV. 2022**




**Le Directeur Départemental des Territoires,**

  
Le Directeur Départemental  
des Territoires d'Eure et Loir

**Guillaume BARRON**

## DDT 28

### Annexe à l'arrêté de décision de délégation de signature aux agents de la DDT en matière de fiscalité

Nom des personnes ayant délégation	Fonction	Signature
M. Edouard BRODHAG	Directeur Départemental des Territoires Adjoint	
M. Jean MARTINO	Chef du Service de l'Aménagement et de l'Habitat	
Mme Laurence MAURY	Adjointe au Chef du Service de l'Aménagement et de l'Habitat	
Mr Yohan BLANDIN	Chef du Bureau de l'Urbanisme Opérationnel	